

Sensibilisation au risque et réduction de la vulnérabilité



FICHE INDIVIDUALISÉE DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DU BÂTI FACE AUX INONDATIONS

Basin Versant : Danube Commune : Inconnue Code parcelle : AB 0041

CLVA Cours d'eau concerné : Entra Aspet (hors aqueduc) 4834 Inconnu (hors) Cote de référence : 180, 1994, 2003

VULNÉRABILITÉ STRUCTURELLE

Critères structurels	Sous-sol		Etat
	Sous-sol	RDC	
Typeologie du bâti (Plan-plat)	Solus	Sols	Préconisations: - Aménager une pièce refuge - Aménager balcon ou verbe - Rehaussement du réseau électrique - Installer clapet anti-retour
Réhaussement (cm) : 110	Sols :	Sols	
Matériau bâti : Bois	M prisés (RDC) (m) :	130	
Annexe : Non	M dépourvus (cm) :	230	
Matériau annexe :	Etat refuge : Non		
Ouvertures permettant l'évacuation : Non	Clapet anti-retour : Non		
Accès : Non	Cave combustible : Pas de citerne		
Culture (cm) : Non			

PERCEPTION ET CONNAISSANCE DU RISQUE

Informations complémentaires

Aide, risque et danger : votre commune est exposée au risque d'inondation. Vous vous informez à l'adresse suivante : www.inondation.gouv.fr ou sur les documents officiels produits par votre mairie : DICRMA, PCL, CCMA.

Plan de Prévention des Risques (PPR) : Il s'agit d'un document officiel approuvé au niveau préfectoral. Il indique les zones inondables et les zones à risque limité. Il est consultable sur le site www.inondation.gouv.fr.

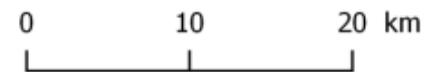
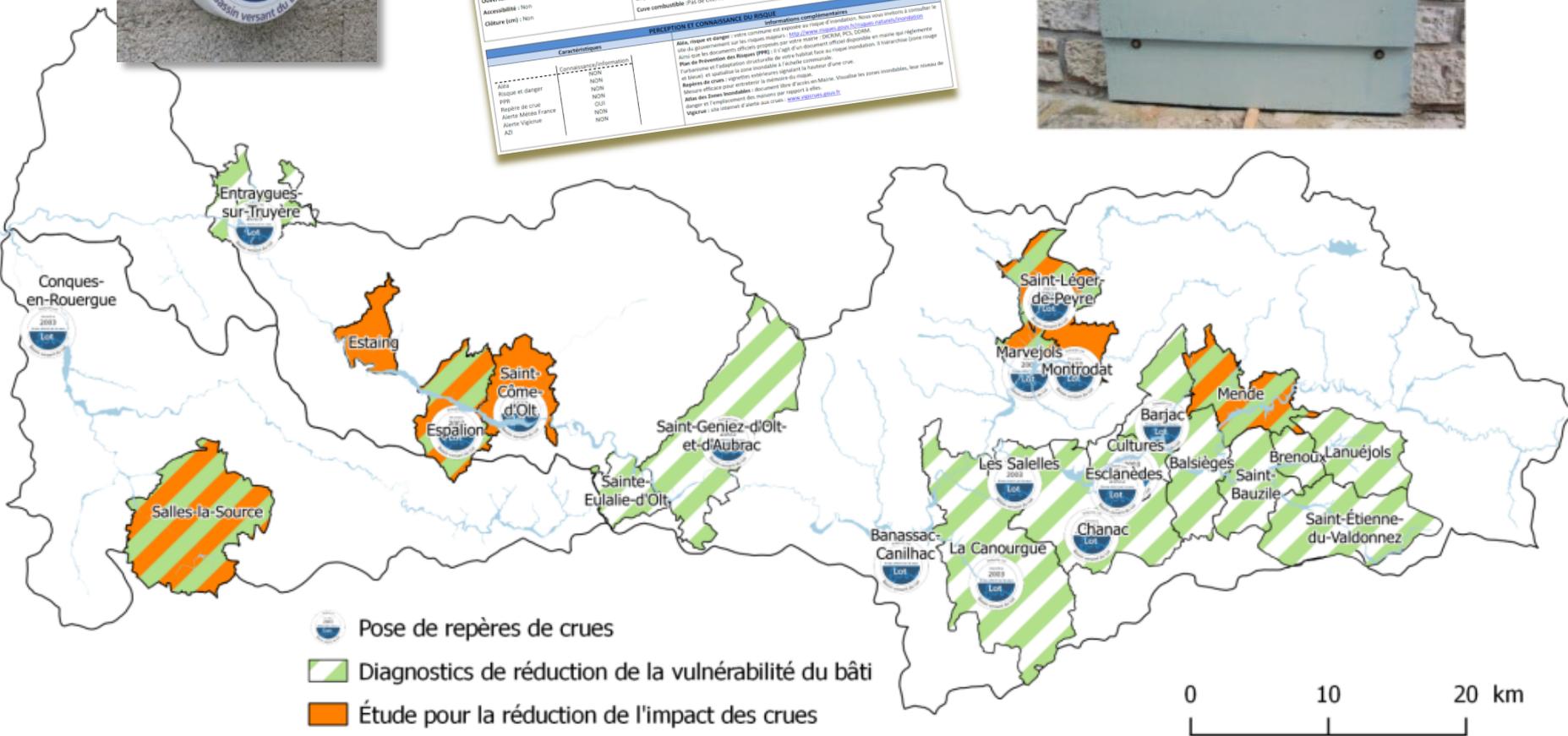
Parabris et talus : les talus sont des ouvrages de protection qui servent à protéger les zones inondables. Leur niveau de protection est défini par le PPR. Ils sont consultables sur le site www.inondation.gouv.fr.

Alertes des Zones Inondables : document libre d'accès en ligne. Consultez les zones inondables, leur niveau de danger et l'empêchement des travaux par rapport à elles.

Vigilance : une attention d'alerte aux crues : www.inondation.gouv.fr

Caractéristiques

Caractéristique	Information
Risque et danger	NON
PPR	NON
Régime de crue	NON
Alerte Méteo France	OUI
Alerte Vigicrue	NON
AD	NON



Mesures principales dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité

Séparer les réseaux électriques des zones inondables

Privilégier un circuit descendant et placer les prises de courant en hauteur.

Aménager une zone refuge

Située en hauteur elle doit être accessible de l'intérieur comme de l'extérieur (Velux) pour faciliter une éventuelle évacuation.

Positionner hors d'eau les équipements électriques

pour éviter les courts-circuits et les risques d'électrocution (chauffage, climatisation, etc.).

Placer des batardeaux pour limiter les entrées d'eau au sein de l'habitation (jusqu'à 1 mètre).

Arrimer les cuves ou autres objets flottants pour qu'ils ne soient pas emportés par l'eau.

Stocker hors d'eau les produits polluants ou dangereux pour éviter leur dispersion.

Prévoir des clapets anti-retour pour empêcher les eaux usées de remonter.

Installer une pompe dans la cave pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.

Baliser les piscines ou autres bassins

Cela permet de visualiser leur emprise, par exemple lors d'une évacuation par les pompiers.

Occulter les aérations basses (en dessous du niveau des Plus Hautes Eaux Connues) pour empêcher l'infiltration de l'eau.

